

---

**Rapport du comité central de perfectionnement (CCP)****Rencontre du 10 octobre 2024**

---

**Questions liées au remboursement**

Le CCP rembourse un maximum de 700 \$ par enseignante ou enseignant qui participe à un événement. Ce montant varie lorsque plusieurs enseignantes ou enseignants participent à la même activité de perfectionnement :

- Si une personne participe, un montant maximum de 700 \$ est alloué;
- Si deux personnes participent, un montant maximum de 1400 \$ est alloué;
- Si trois personnes participent, un montant maximum de 2100 \$ est alloué;
- Si quatre personnes ou plus participent, un montant maximum de 2800 \$ est alloué.

**Changement lié à la séance d'information du CCP**

La séance d'information se déroulera sur Zoom le 29 octobre 2024. Une invitation sera partagée avec les présidentes et présidents des CPD.

**Révision de la définition de projet particulier**

Un projet particulier est destiné à fournir la formation et à impliquer au moins 20 % des enseignantes et enseignants ou un minimum de 2 enseignantes ou enseignants par école ou centre. Par exemple, il peut servir aux enseignantes et enseignants qui décident de participer à une retraite ou pour inviter un conférencier à l'école ou pour offrir une formation à l'école au personnel. Il ne peut servir pour envoyer des enseignantes et enseignants à une conférence ou à une activité de perfectionnement.

**Examen des demandes**

- 20 demandes pour des activités de perfectionnement ont été présentées et toutes ont été approuvées.
- 15 demandes pour nouveaux enseignants ont été présentées; une demande a été refusée, car l'enseignante ou l'enseignant visé n'était pas admissible comme nouvel enseignant.
- 6 demandes pour des cours à crédits ont été présentées et toutes ont été approuvées.
- 3 demandes pour des réseaux ont été présentées et toutes ont été approuvées.
- 1 demande pour un projet particulier a été présentée et est en attente d'approbation, car des informations supplémentaires sont requises.

Soumis par

Marie-Pier Michaud